

Christianisme vivant : les dix Commandements (La pornographie)

[Living Christianity: Pornography]

Peter Amsterdam

(Les principaux points de cet article sont tirés de *Christian Ethics* de Wayne Grudem¹ et de *Christian Ethics: Contemporary Issues and Options* de Norman Geisler.²)

Dans cet article nous continuons notre série sur les Dix Commandements et sur les règles qui régissent les relations humaines et la sexualité. Le septième commandement stipule « Tu ne commettras pas d'adultère » (Exode 20.14). Ce commandement interdit à une personne mariée d'avoir des rapports sexuels avec une personne autre que son conjoint. Ce même commandement déclare aussi que les rapports sexuels entre deux personnes qui ne sont pas mariées sont interdits.

Le dixième commandement, sur lequel nous reviendrons ultérieurement, dit :

Tu ne convoiteras pas la maison de ton prochain, tu ne convoiteras ni sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui lui appartienne (Exode 20.17).

Convoiter signifie désirer avec avidité la possession et la jouissance d'une chose qui appartient le plus souvent à un autre et la désirer intensément ; éprouver un désir sexuel extrêmement fort pour une personne et vouloir la posséder. Le dixième commandement réproouve le fait de convoiter ou de désirer une chose qui ne nous appartient pas, notamment la femme ou le mari d'une autre personne.

Lorsqu'Il cite le septième commandement dans l'Évangile de Matthieu, Jésus intègre le principe du dixième commandement concernant la convoitise :

« Vous avez appris qu'il a été dit : « Tu ne commettras pas d'adultère. » Eh bien, moi je vous dis : Si quelqu'un jette sur une femme un regard chargé de désir, il a déjà commis adultère avec elle dans son cœur » (Matthieu 5.27–28).

Jésus ne prenait pas uniquement en compte l'acte de l'adultère, mais également l'*envie* d'une personne de commettre un adultère, ce qui montre que le désir d'avoir une relation sexuelle avec une personne autre que son conjoint est moralement répréhensible.

Jésus disait que regarder une femme en la désirant était un péché. Qu'en est-il des photos ou des textes qui ont pour objet d'éveiller ou de stimuler le désir sexuel ? Est-il moralement condamnable de regarder la photo d'une femme avec des pensées lubriques ? C'est l'intention qui compte. On peut admirer une œuvre classique qui représente des femmes et des hommes nus sans éprouver de désir sexuel. On regarde ces peintures dans le but d'admirer une belle œuvre d'art. En général on ne les regarde pas pour éprouver un désir sexuel.

En revanche, la pornographie n'entre pas dans la même catégorie que les œuvres d'art classiques. La différence tient au fait que la pornographie représente la nudité et des actes sexuels dans le but exprès de stimuler le désir sexuel de la personne qui les regarde, et que ces désirs sexuels sont tournés vers des personnes autres que son épouse. Par conséquent, la pornographie enfreint les valeurs morales de Dieu.³ La consommation de contenus pornographiques est spirituellement répréhensible du fait que son but avoué est de susciter des désirs sexuels que Dieu juge inappropriés, ce qui est moralement inacceptable. En outre, la pornographie avilit les femmes en les réduisant à l'état d'objets sexuels pour satisfaire le plaisir personnel du consommateur au lieu de les considérer comme des créations de Dieu dignes de respect.

Si l'on en croit certaines statistiques, on estime qu'entre 70 et 75% des consommateurs de contenus pornographiques sont des hommes et que 20 à 25% sont des femmes. Bien que certaines femmes consomment du contenu pornographique, étant donné que la majorité des consommateurs sont des hommes, dans cet article, je mentionnerai parfois l'homme ou le mari ; toutefois, les mêmes principes s'appliquent aux femmes.

La pornographie peut nuire gravement aux mariages et aux relations amoureuses. Cela peut pousser une personne à détourner son affection de son épouse pour rechercher des relations en dehors du mariage. Cela peut amener le mari à détacher son affection émotionnelle de sa femme et à se désintéresser d'elle et de son amour. Parmi les signes indiquant qu'un mari visionne des contenus pornographiques, on note un désintéret pour les relations sexuelles avec sa femme, une réaction de colère si on l'interroge à ce sujet, un éloignement émotionnel vis-à-vis de son épouse, des critiques fréquentes sur son apparence, une tendance à faire les choses en secret, une utilisation excessive d'internet, et un comportement asocial.

La pornographie est reconnue comme étant addictive. Des études ont montré que les cerveaux des consommateurs habituels de pornographie fonctionnaient comme ceux des toxicomanes. Le cerveau possède un réseau neuronal que l'on appelle le circuit de la récompense dont la fonction est de vous « récompenser » lorsque vous faites quelque chose d'agréable, en libérant des hormones de plaisir. Toutefois, ce circuit de récompense peut être détourné. La consommation de drogues comme la cocaïne ou la méthamphétamine affecte le circuit de récompense en l'obligeant à libérer des doses importantes de ces hormones. On a constaté des effets similaires chez les personnes qui visionnaient des contenus pornographiques. Les substances chimiques qui circulent dans le cerveau créent de nouveaux circuits neuronaux qui poussent le consommateur de pornographie à revenir au comportement qui a causé la libération des hormones. Plus la personne regarde des contenus pornographiques plus ces connexions s'ancrent profondément dans son cerveau. Exactement comme avec les drogues addictives : plus on consomme de la pornographie plus on ressent le besoin d'en consommer. Qui plus est, les personnes qui regardent souvent des contenus pornographiques constatent que leur cerveau finit par s'habituer aux contenus qu'elles ont déjà visionné, et elles ont tendance à se tourner vers des formes plus extrêmes de pornographie pour être stimulées sexuellement.

Nouer des relations intimes nécessite un investissement en temps et en énergie, ainsi que des sacrifices et une certaine vulnérabilité, ce qui peut s'avérer compliqué. Le recours à la pornographie peut être un moyen rapide et bon marché d'obtenir une satisfaction sexuelle, mais cela empêche de s'investir émotionnellement pour construire une relation amoureuse et saine

avec une autre personne. Cela peut détruire les relations et les mariages. Un sondage réalisé auprès de 350 avocats spécialisés dans le divorce par *l'American Academy of Matrimony Lawyers* (une association américaine de juristes spécialisés en droit matrimonial) a révélé qu'un pourcentage important de leurs procédures de divorce impliquait un conjoint ayant un problème de consommation compulsive de contenus pornographiques.

Des études révèlent qu'après avoir visionné du contenu pornographique les hommes se considèrent comme moins amoureux de leur partenaire que ceux qui ne regardent pas ce type de contenu. Une autre étude montre qu'après avoir regardé du contenu pornographique, les gens devenaient plus critiques de l'apparence de leur partenaire, de sa performance sexuelle et de ses marques d'affection. L'exposition régulière à la pornographie peut réduire l'attrait sexuel que vous éprouvez pour votre conjoint. Cela peut aussi inciter une personne à se détourner des relations humaines intimes et à se tourner vers la source de stimulation offerte par les écrans ou les supports imprimés. Cela peut modifier les goûts et les préférences sexuelles en favorisant des pratiques plus déviantes, plus dangereuses, voire illicites, que celles qui étaient auparavant une source d'excitation.

La face cachée de l'industrie pornographique est la relation sordide qui la lie à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle. Le Dr. Mahri Irvine a écrit :

J'aimerais beaucoup que les gens qui regardent des contenus pornographiques soient davantage conscients des liens de l'industrie pornographique avec [la traite des êtres humains à des fins sexuelles.] Parce que je pense qu'ils croient ne participer à cette activité que d'une manière passive. Ils se disent : « Je ne fais rien de mal, je ne fais que regarder un clip vidéo en privé chez moi. » Et ils ne font pas le lien avec le fait que la pornographie filme souvent des viols de victimes d'exploitation sexuelle.⁴

Noel Bouché, directeur général de pureHOPE, explique :

Alors que les contenus pornographiques mettent en scène des victimes d'exploitation sexuelle originaires des quatre coins du monde, les consommateurs de pornographie ne savent rien des actrices et des acteurs, notamment de celles et ceux qui pourraient avoir été victimes de la traite d'êtres humains depuis leur plus jeune âge. Les consommateurs habituels de pornographie en ligne regardent vraisemblablement des contenus pornographiques qui mettent en scène des adultes et des enfants victimes d'exploitation sexuelle.⁵

Dans l'épître aux Galates, nous lisons :

Voici donc ce que je dis : marchez par l'Esprit et vous n'accomplirez pas les désirs de votre nature propre. En effet, la nature humaine a des désirs contraires à ceux de l'Esprit, et l'Esprit a des désirs contraires à ceux de la nature humaine. Ils sont opposés entre eux, de sorte que vous ne pouvez pas faire ce que vous voudriez... Les œuvres de la nature humaine sont évidentes : ce sont [l'adultère,] l'immoralité sexuelle, l'impureté, la débauche ... (Galates 5.16–17, 19).

Il ne fait aucun doute que le fait de visionner de la pornographie entre dans la catégorie des « œuvres de la nature humaine » étant donné que c'est une activité sexuelle immorale, impure et

sensuelle et, qu'à ce titre, c'est une activité contraire aux fruits de l'Esprit. La Bible nous enjoint d'évite[r] à tout prix de faire n'importe quoi avec votre corps. Tous les autres péchés que les gens peuvent commettre sont à l'extérieur du corps. Mais si quelqu'un fait n'importe quoi avec son corps, il fait quelque chose de mal contre son corps (1 Corinthiens 6.18).

L'affirmation de Jésus disant : « Si quelqu'un jette sur une femme un regard chargé de désir, il a déjà commis adultère avec elle dans son cœur » montre clairement que la pornographie est moralement répréhensible ([Matthieu 5.28.](#)) Au-delà de prendre la décision personnelle de ne pas visionner de la pornographie, vous pouvez aussi bloquer l'accès aux sites pornographiques sur les ordinateurs et les téléphones portables, au cas où vous soupçonnez votre enfant ou votre adolescent de visionner des contenus pornographiques ou, de façon préventive, pour les empêcher de commencer à le faire. Il existe de nombreux sites internet expliquant comment interdire l'accès aux sites pornographiques sur votre ordinateur. Voici deux sites que j'ai trouvé utiles : <https://fr.wikihow.com/bloquer-les-sites-pour-adultes> et <https://chromewebstore.google.com/detail/porn-adult-blocker-block/jkkfeklkdkfnlfodkdafododleokdoa?hl=fr&pli=1>

Admirer une personne attirante et apprécier sa beauté, comme dans une œuvre d'art, n'est pas un péché. En revanche, regarder des contenus pornographiques—c'est à dire des images ou des clips vidéo de femmes nues pour être excité sexuellement—est répréhensible d'un point de vue biblique. Ceux qui désirent vivre selon des principes moraux chrétiens et qui veulent suivre Jésus en mettant en pratique ses paroles dans leur vie quotidienne, éviteront de regarder de la pornographie.

Note

Les passages bibliques cités sont extraits de la Bible du Semeur, la Bible Segond 21 et Parole de Vie. Avec permission.

¹ Wayne Grudem, *Christian Ethics [Éthique chrétienne]* (Wheaton: Crossway, 2018).

² Norman L. Geisler, *Christian Ethics: Contemporary Issues and Options [Éthique chrétienne : questions et options contemporaines]* (Baker Academic, 2010).

³ Wayne Grudem, *Christian Ethics [Éthique chrétienne]*, 786.

⁴ Conquer Series, "This Is How Porn And Sex Trafficking Are Linked," <https://conquerseries.com/this-is-how-porn-and-sex-trafficking-are-linked/>. [Voici comment l'industrie pornographique et l'exploitation sexuelle des personnes sont étroitement liées]

⁵ Idem